

Berne, le 6 juin 2018

**Le Conseil des Etats dit oui au renforcement des écoles supérieures**

**Les filières de formation des écoles supérieures sont en adéquation avec les besoins du marché du travail et relèvent du degré tertiaire. Il ne faut rien changer à ce fondement. Mais Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, estime qu’il faut enfin protéger les dénominations des écoles supérieures.**

Seules les écoles supérieures proposant des filières de formation reconnues par la Confédération doivent pouvoir porter le nom d’écoles supérieures. Par ailleurs, un diplôme fédéral doit être délivré aux étudiants d’une filière de formation ES, et il doit être sur pied d’égalité avec tous les autres diplômes de formation professionnelle. Enfin, les écoles supérieures à vocation internationale notamment doivent pouvoir demander une reconnaissance institutionnelle à la Confédération, pour être à même de contracter en tant qu’institutions.

Le Conseil des Etats a, ce matin, adopté la motion Fetz. Renforcer les écoles supérieures (18.3240) par 31 voix contre 6 malgré le rejet du Conseil fédéral. Il a ainsi reconnu, comme la CSEC-N (18.3392) la nécessité d’agir au sujet des écoles supérieures. « Pour les étudiants concernés, c’est une importante décision car ce sont eux qui font les frais de la situation actuelle » explique Bruno Weber, responsable de la politique de formation à Travail.Suisse. « Même si leur formation de degré tertiaire est proche du marché du travail, ils ne disposent aujourd’hui d’aucun titre clairement identifiable parce que la dénomination ES n’est pas protégée, le diplôme n’est pas fédéral et l’école n’est pas reconnue par la Confédération. Travail.Suisse salue dès lors clairement l’adoption de la motion.

Pour d’autres informations :

Bruno Weber-Gobet, responsable de la politique de formation, Travail.Suisse, mobile : 079 348 71 67